



DECRET DE PROMULGATION : REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE DES TUTELLES DU DIOCESE D'AVIGNON

Le statut de l'Enseignement Catholique, publié et non promulgué par la Conférence des Evêques de France, est un cadre que nous avons à mettre en œuvre pour notre diocèse en concertation avec les Tutelles Congréganistes et la Tutelle Diocésaine.

Aussi par le présent Décret, je promulgue le Règlement Intérieur de la Conférence des Tutelles du Diocèse d'Avignon, à titre expérimental pour trois ans.

Avignon, le 15 janvier 2014

+ Jean-P. Catteno

Jean-Pierre CATTENOZ
Archevêque d'Avignon



P. Patrick TALLON
Chancelier